

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2026

Membres en exercice :	29	<i>L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Sciez-sur-Léman, régulièrement convoqué le neuf juin, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Cyril DEMOLIS, Maire.</i>
Membres présents :	21	
Membres représentés :	7	
Votants :	28	
Étaient présents		Monsieur Cyril DEMOLIS, Maire, Mesdames et Messieurs, Fatima BOUVIER, Nathalie BROTHIER, Christine MARTINELLI, Didier DE VETTOR, Éric ANSART, Jason DA COSTA, Hubert DEMOLIS, Maire-adjoints, Mesdames et Messieurs, Marie-Christine TORRENTE, Nathalie MAZARS, Karoline ZAHLER, Héroïse LIOT, Guylaine CHEVALLIER, Mireille LAMONTRE, et, Thierry COUASNON, Pierre MAGRETTI, Francis DENIS, Vincent GODARD, Pascal BERRUYER, Olivier WITT, Richard REALE
Absents excusés		Corinne BADAIRE (procuration à Nathalie BROTHIER), Gwladys LECOMTE (procuration à Fatima BOUVIER), Julien RICHERT (procuration à Cyril DEMOLIS), Christine MAUPETIT (procuration à Karoline ZAHLER), Fabien LAVANCHY (pouvoir à Olivier WITT), Yann GUILHEN (procuration à Jason DA COSTA), Estelle MOREAU (procuration à Héroïse LIOT)
Absents		Manon LEGRIN
Secrétaire de séance		Olivier WITT

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 05 JUIN 2026

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la séance du 05 juin 2026 suscite des remarques. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 05 juin 2026 **est approuvé à l'unanimité**.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1. TAXE D'AMÉNAGEMENT - APPLICATION D'UN TAUX MAJORÉ DE TAXE D'AMÉNAGEMENT DANS CERTAINS SECTEURS DE LA COMMUNE ET MODIFICATION DE CERTAINES EXONÉRATIONS

Monsieur le Maire retire la délibération.

Il sera proposé une étude en commission urbanisme pour présenter, ensuite, un projet de délibération lors d'une séance début 2027.

1.2 VALIDATION DU PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETÉ (PPMS) DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE DES PETITS CRÊTS

Rapporteur : Hubert DEMOLIS – adjoint au Maire en charge de la sécurité

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) est un document qui cartographie l'ensemble des risques auxquels un établissement scolaire peut être potentiellement confronté.

Ce document opérationnel constitué par un PPMS risques majeurs et un PPMS attentat intrusion permet d'assurer la sécurité des personnes présentes dans l'établissement dès lors que survient un évènement majeur en attendant les secours.

Le PPMS est un document unique composé de trois parties :

- 1 : description de l'École ou de l'Établissement ;
- 2 : organisation interne de l'Ecole ou de l'Etablissement et conduites à tenir face Partie aux menaces et risques majeurs ;
- 3 (optionnelle) : outils au bénéfice des Directeurs d'Ecole et des Chefs d'établissement – établi et validé conjointement par l'Autorité Académique, la Commune gestionnaire du bâtiment et les personnels compétents en matière de sûreté. Dans ce contexte et conformément à la circulaire interministérielle du 8 juin 2023, il est nécessaire de réviser les PPMS actuels pour créer des PPMS unifiés pour chacune des écoles publiques de la Commune.

Vu la Circulaire n°2006-085 du 24 mai 2006 ;

Vu l'Instruction Interministérielle n°2016-103 du 24 août 2016 ;

Vu la Circulaire Interministérielle du 8 juin 2023 ;

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L. 312-13-1, L. 411-4 et D. 312-40 ;

*Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment les articles L. 721-1 et R. 741-1 ;
Vu le projet de PPMS ;*

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** le PPMS du nouveau groupe scolaire des Petits Crêts tel que présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FONCIER

2.1 CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS ROUTE DE BORDIGNIN

***Rapporteur** : Eric ANSART, adjoint au Maire délégué à l'urbanisme*

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, il est nécessaire, pour la société ENEDIS, de traverser la propriété communale, parcelle n° AR 296, lieudit De Bordignin, afin d'y implanter un coffret électrique (en limite de terrain) et 4m linéaires de câbles (en sous-terrain).

Une indemnité unique et forfaitaire de 15 € est proposé en contrepartie.

*Vu le plan d'implantation,
Vu la convention,*

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** la constitution d'une servitude de passage moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 15 €,
- **VALIDE** la convention telle que présentée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES

3.1 BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 - CORRECTION DE LA DÉLIBÉRATION DU 07 AVRIL 2026

***Rapporteur** : Christine MARTINELLI, adjointe déléguée aux Finances*

Christine MARTINELLI expose au Conseil Municipal que le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2025 fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de 552 053,99 € et un déficit d'investissement de 57 714,87 €.

En application des dispositions de la M57, le Conseil Municipal a la possibilité de financer une partie de la section d'investissement par l'affectation de tout ou partie de ce résultat.

Lors de la séance du conseil municipal du 07 avril 2026, une délibération, adoptée à l'unanimité, avait validé une affectation de résultat dans laquelle s'était glissée une erreur puisque comptabilisant les restes à réaliser en déficit reporté. Il est proposé d'annuler et remplacer cette délibération par la présente.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** d'affecter en recettes d'investissement du budget principal la totalité de l'excédent de clôture de fonctionnement, soit la somme de 552 053,99 € au compte 1068,
- **REPORTE** en déficit d'investissement du budget principal la somme de 57 714,87 € au chapitre 001,
- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°2026-04-30 du 07 avril 2026 par la présente,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre et à réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3.2 BUDGET PRINCIPAL : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Christine MARTINELLI, adjointe déléguée aux Finances

Christine MARTINELLI expose au Conseil Municipal que le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2025 a fait apparaître, de manière erronée, lors de son vote en séance du 07 avril 2026, un déficit d'investissement du budget principal de 86 142,87 €, comptabilisant à tort les restes à réaliser d'un montant de 28 428,00 €.

Les éléments inscrits au budget primitif peuvent être modifiés en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, qui vote des décisions modificatives (DM).

Le budget supplémentaire a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent.

Aussi, il est nécessaire d'ajuster le budget afin de tenir compte de ces éléments. Il convient donc de constituer un budget supplémentaire, décision modificative n°1, comme suit :

Le budget primitif communal 2026 est résumé comme suit :

Section d'Investissement

DEPENSES		CFU 2025	BP 2026	RECETTES		CFU 2025	BP 2026
OO1	Solde d'exécution reporté	-	57 714,87	OO1	Solde d'exécution reporté	-	-
O40	Opérations d'ordre entre section	297 942,48	292 528,00	O21	Virement de la section de fonctionnement	-	1 000 000,00
O41	Opérations patrimoniales	151 823,32	710 498,79	O24	Produits de cessions	-	478 000,00
10	Dotations, fonds ... (remb. TLE)	-	-	O40	Opérations d'ordre entre section	466 608,20	485 279,05
1386	Autres subv. Investissement	-	147 639,00	O41	Opérations patrimoniales	151 823,32	710 498,79
16	Capital des emprunts	1 058 311,33	1 231 000,00	10	Dotations (FCTVA + Taxe d'aménagement)	1 510 158,91	1 514 588,93
20	Immo. Incorp. Frais d'études ...	5 703,00	-	1068	Affectation res N-1	669 913,74	552 053,99
204	Subvention d'équipement versées	80 297,00	87 621,78	13	Subvention sur travaux, équipement...	768 964,34	1 291 696,45
21	Immo Corp. Achat terrain, matériel...	788 144,12	1 087 422,30	16	Emprunt	4 000 158,20	-
23	Immo en cours, construction, installation...	5 008 364,97	2 172 425,75	21	Immobilisations corporelles	-	-
	RAR chapitre 23	28 428,00	-				
27	Autres immobilisations financières	222 703,07	256 696,72	27	Autres immobilisations financières	-	11 430,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		7 641 717,29	6 043 547,21	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		7 567 626,71	6 043 547,21

Section de Fonctionnement

DEPENSES		CFU 2025	BP 2026	RECETTES		CFU 2025	BP 2026
O11	Charges à caractère général	1 971 816,85	2 146 908,11	OO2	Excédent Antérieur reporté	-	-
O12	Charges de personnel	3 319 343,45	3 212 171,68	O13	Atténuation de charges	35 510,96	41 000,00
O14	Atténuation de produits	351 494,87	354 000,00	O42	Opérations d'ordre entre section	297 942,48	292 528,00
O23	Virement à la section investissement	-	1 000 000,00	70	Produits des services	521 706,79	702 232,84
O42	Opérations d'ordre entre section	466 608,20	485 279,05	73	Impôts et taxes	9 828,00	9 800,00
65	Autres charges de gestion courante	1 555 744,68	1 639 833,96	731	Fiscalité locale	4 518 887,36	4 812 500,00
66	Charges financières	511 504,27	560 307,20	74	Dotations et participations	2 882 786,36	3 021 231,66
67	Charges exceptionnelles	4 273,00	1 000,00	75	Autres produits de gestion courante	406 025,48	510 500,00
68	Provisions	171,78	500,00	76	Produits financiers	7,50	7,50
				77	Produits exceptionnels	60 316,16	5 000,00
				78	Reprise sur amortissement et provisions	-	5 200,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		8 180 957,10	9 400 000,00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		8 733 011,09	9 400 000,00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du budget primitif par délibération en date du 07 avril 2026,

Vu la demande de Madame la Préfète de la Haute-Savoie, par courrier en RAR en date du 28 mai 2026,

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire – décision modificative n°1 du budget principal, telle que présentée,
- **DIT** que le budget primitif du Budget Principal de l'exercice 2026 est arrêté comme suit :

Budget primitif 2026	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	9 400 000,00 €	6 043 547,21 €	15 443 547,21 €
Recettes	9 400 000,00 €	6 043 547,21 €	15 443 547,21 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre et à réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes afférents à une telle démarche.

DECISIONS DU MAIRE

POINT NON SOUMIS À DÉLIBÉRATION.

N° d'Ordre	Objet	Date	Montant
31	Convention d'occupation du domaine public à titre onéreux – TOKO Sandwiches	01/06/2026	15€/créneau

QUESTIONS DIVERSES

POINT NON SOUMIS À DÉLIBÉRATION.

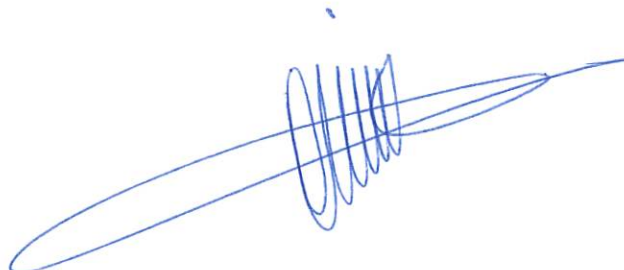
Ceci étant exposé,

L'ordre du jour ayant été épuisé, et toutes les questions diverses traitées, la séance est close à 20h45.

Monsieur le Maire
Cyril DEMOLIS

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE" at the top and "Haute-Savoie" at the bottom, with a central emblem.

Le Secrétaire de séance
Olivier WITT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, is written on the page.